



Siège Social :
12, rue Léon Laval
L-3372 LEUDELANGE
R.C.S. Luxembourg B 27846
www.luxempart.lu

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de Luxempart du 26 avril 2010 a décidé le paiement d'un dividende d'un montant brut avant split de € 6,20 par action soit € 5,27 net par action après retenue à la source de 15%.

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 26 avril 2010 a décidé la division du titre par 10 et en conséquence de porter le nombre d'actions émises de deux millions trois cent quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingt-treize (2.393.793) à vingt-trois millions neuf cent trente-sept mille neuf cent trente (23.937.930). Les actions sont attribuées aux actionnaires actuels de la société au prorata de leur participation dans le capital de la société. Le capital souscrit reste fixé à cinquante-neuf millions huit cent quarante-quatre mille huit cent vingt-cinq euros (€ 59.844.825). Il n'y a pas de modification des droits attachés aux actions.

L'échange des actions au porteur se fera simultanément à la date de paiement du dividende. Le dividende, coupon n° 10 des actions anciennes sera payable à partir du 9 juin 2010. A partir de cette date, il sera également procédé à l'échange des actions anciennes Luxempart SA (ISIN LU0006241441) contre des actions nouvelles Luxempart SA (ISIN LU0502900771), coupon 1 et suivants attachés dans la proportion de 10 actions nouvelles pour 1 action ancienne.

A partir du 9 juin 2010, la cotation en bourse des actions anciennes Luxempart SA (ISIN LU0006241441) sera remplacée par la cotation des actions nouvelles Luxempart SA (ISIN LU0502900771).

Pour pouvoir procéder à l'encaissement du dividende et à l'échange des actions, la société Luxempart demande à ses actionnaires de bien vouloir présenter leurs actions anciennes (coupon 10 et suivants attachés) auprès de :

Dexia Banque Internationale à Luxembourg
Attn : Physical Handling -165E PLM
69, route d'Esch L-2953 Luxembourg

Le Conseil a reconduit pour la durée d'une année MM. Gaston SCHWERTZER, Frank WAGENER et François TESCH aux fonctions respectives de Président, Vice-président et Administrateur-délégué.

Le rapport annuel 2009 et la nouvelle version des statuts sont disponibles sur le site www.luxempart.lu ou sur demande au siège social de la société.

Le Conseil d'administration
Leudelange, le 26 avril 2010

Contact:
Alain Huberty - Tél.: (+352) 437 435 101 - contact@luxempart.lu